

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Restructuration de la salle de sports Le Palacium - Marché de maitrise d'œuvre - Avenant n°2

N° : VA_DEC2021_163

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 8 mars 2021,

décidons

De conclure, dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre relatif à la restructuration de la salle de sports Le Palacium, un avenant n°2 avec la société AVANT PROPOS, mandataire du groupement de maitrise d'œuvre et domiciliée à LILLE (59042), afin de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- Allongement des missions DET VISA et OPC du fait de la crise sanitaire liée à la covid-19 pour un montant de 33 311,60 € H.T.,
- Nouveaux calculs sur charpente métallique pour un montant de 12 830,00 € H.T.,

Soit un montant total en plus-value de 46 141.60 € hors taxes.

Le nouveau montant du marché est de 545 238.93 € H.T., représentant une augmentation globale du montant du marché de 11.94 % après fixation du montant définitif du marché.

Imputation comptable : 2031 411 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 4 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179618-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 mai 2021

